

<http://www.rpvconseil.com/spip.php?article817>



Taux Auto-entrepreneur

- Rubriques - Sociale -

Date de mise en ligne : mercredi 9 octobre 2013

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

Taux Auto-entrepreneur

Nouveaux taux des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants auto-entrepreneurs. En effet, le décret modifie les articles D.131-6-1 et D.131-6-2 du code de la sécurité sociale (CSS) de la façon suivante :

- ▶ le taux de 12% pour une activité d'achat/revente, de vente à consommer sur place et de prestation d'hébergement (BIC), à l'exception de la location de locaux d'habitation meublés dont le taux est celui applicable aux prestations de services, est porté à 14%,
- ▶ le taux de 21,3% pour les prestations de services (BIC et BNC) est porté à 24.6%, le taux de 18,3% pour les activités libérales relevant de la CIPAV (BNC) est porté à 21,3%.

Activité	Taux des cotisations et contributions sociales	Taux de l'impôt sur le revenu	Taux de l'impôt sur le revenu Taux global (avec versement libérateur de l'impôt)
Vente de marchandises (BIC)	14%	1%	15%
Prestations de services commerciales ou artisanales (BIC)	26.40%	1.7%	26.3%
Autres prestations de services (BNC)	24.6%	2.2%	26.8%
Activités libérales relevant de la CIPAV (BNC)	21.3%	2.2%	23.5%